

# Elections

Renouvellement des instances de la  
ComUE Université Paris Lumières



**Le 17 octobre 2019**

**au sein de l'université Paris 8 et  
de l'Université Paris Nanterre**

Les élections pour le renouvellement des représentants élus des universités Paris 8 et Paris Nanterre au conseil d'administration et au conseil académique de la ComUE Université Paris Lumières (UPL) auront lieu le jeudi 17 octobre 2019 de 9h30 à 18h30 au sein de chacune des universités.

## Gouvernance de la ComUE

L'UPL est un pôle majeur en Sciences Humaines et Sociales composé des Universités de Paris 8, Paris Nanterre et du CNRS comme membres fondateurs et de 16 associés. L'Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA) et l'Ecole Nationale Supérieure Louis Lumière lui sont associés par décret et l'Académie Fratellini, les Archives nationales, la Bibliothèque nationale de France - François Mitterrand, le Centre des Arts d'Enghien-les-Bains, le Centre d'Etudes, de Documentation et d'Information d'Action Sociale (CEDIAS-musée social), le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, l'Ecole Supérieure de Travail Social (ETSUP), l'Institut National de l'Audiovisuel (INA), la Maison des cultures du monde, le Musée d'Archéologie Nationale de Saint Germain-en-Laye, le Musée du Louvre, le Musée du Quai Branly - Jacques Chirac, le Musée National de l'Histoire de l'Immigration - Aquarium Tropical et Pôle Sup'93 lui sont associés par convention de partenariat. Au sein de l'UPL sont accueillis le Collège International de Philosophie (CIPh) comme composante et le Nouveau Collège d'Etudes Politiques (NCEP) comme formation.

L'établissement est dirigé par un.e président.e et est assisté.e d'une première vice-présidence et d'une vice-présidence chargé des questions numériques ainsi que d'un bureau.

La ComUE est administré par un Conseil d'Administration (CA) qui détermine la politique de l'établissement. Le Conseil d'Administration est appuyé par un Conseil des membres et un Conseil Académique (CAC), qui a sa propre présidence et vice-présidence étudiante. Les instances CA et CAC sont élues au suffrage direct pour une durée de 4 ans.

## Quelques actions de l'UPL

- L'UPL est lauréate de la première vague du 3ème Programme d'investissement d'avenir (PIA 3) portant sur les appels à projets Nouveaux Coursus à l'Université (NCU) et les Ecoles Universitaires de Recherche (EUR) avec un projet dans chacune des catégories ; le **NCU So Skilled** et l'**EUR ArTeC**.
- L'UPL soutient des **projets de recherche** qui s'inscrivent dans le cadre de son programme scientifique, et finance 22 contrats doctoraux et 4 contrats post doctoraux par année universitaire.
- L'UPL a développé des **appels à projets collaboratifs** entre les équipes des deux universités fondatrices, du CNRS et ses membres associés (plus de 70 projets en pluriannuel).
- En réponse à l'AMI insertion professionnelle des étudiants d'arts, lettres, langues et de sciences humaines et sociales (2017), l'Université Paris Lumières a élaboré le projet « **Professionnalisation des Humanités et ALL-SHS : Accompagnement, Réseaux, Entreprises (PHARE)** ».
- Le **PÉPITE PON** qui a pour mission d'accompagner et d'aider tout étudiant ou jeune diplômé souhaitant entreprendre et développer la culture entrepreneuriale dans les 11 établissements membres.
- L'UPL a élaboré et porté le **projet SoCulture**, lauréat en 2017 de l'appel à projet européen FEDER de création et diffusion de **six MOOCs** sur des thèmes comme la littérature des Lumières, l'école d'art contemporain (avec le Centre Pompidou), la préhistoire ou la musique contemporaine.

**Découvrez toutes nos activités sur [www.u-plum.fr](http://www.u-plum.fr)**